DEMANDES DES PÉRIODES DE CÉSURE

Vous avez un projet personnel entre deux années d'études ? Déposez votre dossier de demande entre le 1er mai et le 15 juin.

Du 1er mai au 15 juin 2022

Vous avez un projet personnel entre deux années d'études ? A partir du 1er mai, il sera possible de déposer vos demandes de césure, et ce jusqu'au 15 juin.

Pour en savoir plus sur la césure, vous pouvez consulter la foire aux questions. Le dossier est téléchargeable sur la page de présentation de la période de césure.

Un accompagnement personnalisé est possible avec un conseiller d'orientation et d'insertion du service de l'orientation et de l'insertion professionnelle. Vous pouvez prendre rdv en nous contactant à l'adresse suivante : oip.defip@uvsq.fr ou au 01 39 25 56 10.